



Simulation budgétaire d'une sécurité sociale de l'alimentation

sur la base de l'étude Revenus et consommations
selon le niveau de vie des ménages en 2011 de l'INSEE
– novembre 2020



Données de base des calculs

– étude INSEE sur la consommation des ménages en 2011 par quintiles de niveau de vie + DREES

- Nombre de ménages : **28 205 434**
- Nombre moyen d'individu par ménage : **2,25**
- Soit une population totale de **63 433 400 individus***
- Dont **41 181 000 cotisants**

** La population française totale hors-Mayotte 2011 diminuée du nombre de personnes vivant hors ménage. Soit environ 1,5 millions de personnes, chiffre stable entre 1999 et 2013.*

Hypothèses de base des calculs

– proposition de Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) d'ISF Agrista (mai 2020 – différent de l'article en ligne)

- **150 €/mois** par individu, soit **345€/mois** par ménage en moyenne, soit **116 880 120 000 €** de budget redistribué par an
- Frais de gestion de **3 %**, soit **3 506 403 600 €** de budget de gestion annuel
- Soit un budget total de **120 386 523 600 €** par an
- Un taux de cotisation de **10 %** prélevé sur les salaires bruts, revenus mixtes des ménages et les prestations vieillesse et chômage*. A la différence du fonctionnement actuel d'autres branches de la sécurité sociale où les taux varient selon les revenus (au gré des « exonérations de charge ») et le statut (salarié, indépendant, retraités, etc.).
- Le financement de la SSA est uniquement assis sur de la **cotisation** sans complément d'impôts (type CSG etc.).

** Si l'assiette de cotisation de la SSA était restreinte aux seuls salaires et revenus mixtes des indépendants, ce taux de cotisation serait d'environ 12,5 %.*

Définitions

- **Ménage** : « De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. » « Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage ». (INSEE)
- **Individu** : Une personne majeure ou mineure. Dans la suite de la présentation, « l'individu » est un citoyens français vivant ou non sur le territoire national. Notre proposition de SSA s'attache à tous les habitants du territoire français y compris étrangers , y compris en situation irrégulière. Il s'agit d'une approximation pour les besoins du calcul.
- **Consommation alimentaire totale** : Ensemble des dépenses d'alimentation des ménages pour les 3 catégories suivantes de l'INSEE : « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « boissons alcoolisées » et « restauration ».

Définitions

- **Salaires bruts** : Revenus des travailleur.ses salarié.es au sens du code du travail, intégrant la rémunération net (ce qui est versé directement au/à la salarié.e) et les cotisations salariales (part socialisées prélevée sur l'assiette de cotisation). Ils n'intègrent pas les cotisations patronales (part socialisée rajoutée à la l'assiette de cotisation). Le salaire brut est l'assiette sur laquelle est calculée la cotisations qu'elles soient salariale ou patronale (cotisation = salaire brut x taux de cotisation).
- **Revenus mixtes** : « Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels. (INSEE) » Ces revenus mélanges une rémunération du travail et une rémunération du capital, sans qu'il soit possible de séparer l'une de l'autre. Le revenu mixte est l'assiette sur laquelle est calculée la cotisation du/de la travailleur.se non-salarié.e.
- **Prestations vieillesse et chômage** : revenus perçus respectivement par les retraité.es et les chômeur.ses indemnisé.es donnant lieux à prélèvement de cotisations sociales.

Définitions

- **Revenus assiettes de la cotisation SSA** : somme des salaires bruts, des revenus mixtes, des prestations vieillesse et des prestations chômage, c'est-à-dire l'assiette de cotisation des ménages pour la SSA.
- **Cotisant** : « Est considéré comme cotisant actif toute personne quel que soit son âge, exerçant une activité professionnelle, assujettie à un régime obligatoire de Sécurité sociale et qui verse personnellement ou pour laquelle est versée une cotisation. » (article D. 134-4 du code de la sécurité sociale), dont les personnes au chômage indemnisé par Pôle emploi, mais pas les étudiants par exemple. Pour la SSA, cette base est élargie aux personnes touchant une retraite dans au moins un régime de base de l'assurance retraite (chiffres DREES et Sécurité sociale).

Définitions

- **Revenu total des ménages** : « Revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité (rémunérations salariales y compris cotisations légalement à la charge des employeurs, revenu mixte des non-salariés), des revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus d'assurance-vie...) et des revenus fonciers (y compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu'ils occupent). On y ajoute principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages et on en retranche les cotisations sociales et les impôts versés. » (INSEE)

Vigilance à la lecture des données qui suivent (1)

- Sauf indication contraire, il s'agit de moyennes mensuelles par ménage en 2011.
- Les approximations par individu sont des moyennes regroupant des mineurs et des majeurs.
- Les approximations par individu et par ménage sont des moyennes regroupant des individus cotisants et des non cotisants.
- Les revenus sont des moyennes agglomérants salaires bruts, revenus mixtes et pensions vieillesse et chômage par ménages, mais ne permettent pas d'isoler le cas d'individus seulement salariés, travailleurs indépendant ou pensionnés.
- L'impact de la SSA n'est visualisé que sur les revenus constituant son assiette de cotisation, l'impact sur les autres revenus n'est pas montré.
- La consommation alimentaire est celle de 2011 et n'envisage pas l'évolution de consommation alimentaire que risque d'induire le versement des 150 €/mois. De même le « différentiel de pouvoir d'achat » ne reflète pas cette évolution probable.

Vigilance à la lecture des données qui suivent (2)

- Le calcul n'intègre pas la consommation des personnes hors-ménage ordinaire. Les spécificités de ces personnes (par exemple recours accru à la restauration collective pour les personnes en prison ou EHPAD) ne ressortent pas.
- Le nombre de personnes cotisant comprend des gens vivant hors-ménage ordinaire. Il n'a pas été trouvé une répartition des cotisants selon ce critère permettant un calcul cohérent excluant les cotisants vivant hors-ménage (par exemple retraités en EHPAD). La variation entre la population total et la population total vivant en ménage est de 2,3 %. Les calculs ont donc au moins 2,3 % de marge d'erreur. Cette variation ne remet pas en cause les tendances observées, mais les chiffres ne doivent pas être compris comme exacts à l'euro près.
- Les données sont anciennes et à replacer dans le contexte de 2011 (crise économique entre autres). La même étude a été menée par l'INSEE en 2017. Malheureusement, les tableaux de 2017 publiés par l'INSEE sont moins détaillés et ne permettent pas de séparer les consommation en boisson alcoolisées de celle de tabac ou encore les dépense en hostellerie de celle de restauration. D'où le choix de travailler sur les chiffres de 2011.

Les taux retenus selon les hypothèses

Taux cotisation	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
Salarié part salariale	10%	5%	0%
Salarié part patronale	0%	5%	10%
Indépendants, chômeurs, retraités	10%	10%	10%

Revenus et consommations alimentaires des ménages

- La part du budget alimentaire est d'environ 20 % des dépenses totales des ménages, quel que soit le quintile de niveau de vie.
- Le budget alimentaire du 1^{er} quintile est légèrement supérieur à la somme versée par ménage par la caisse de SSA (338 €).

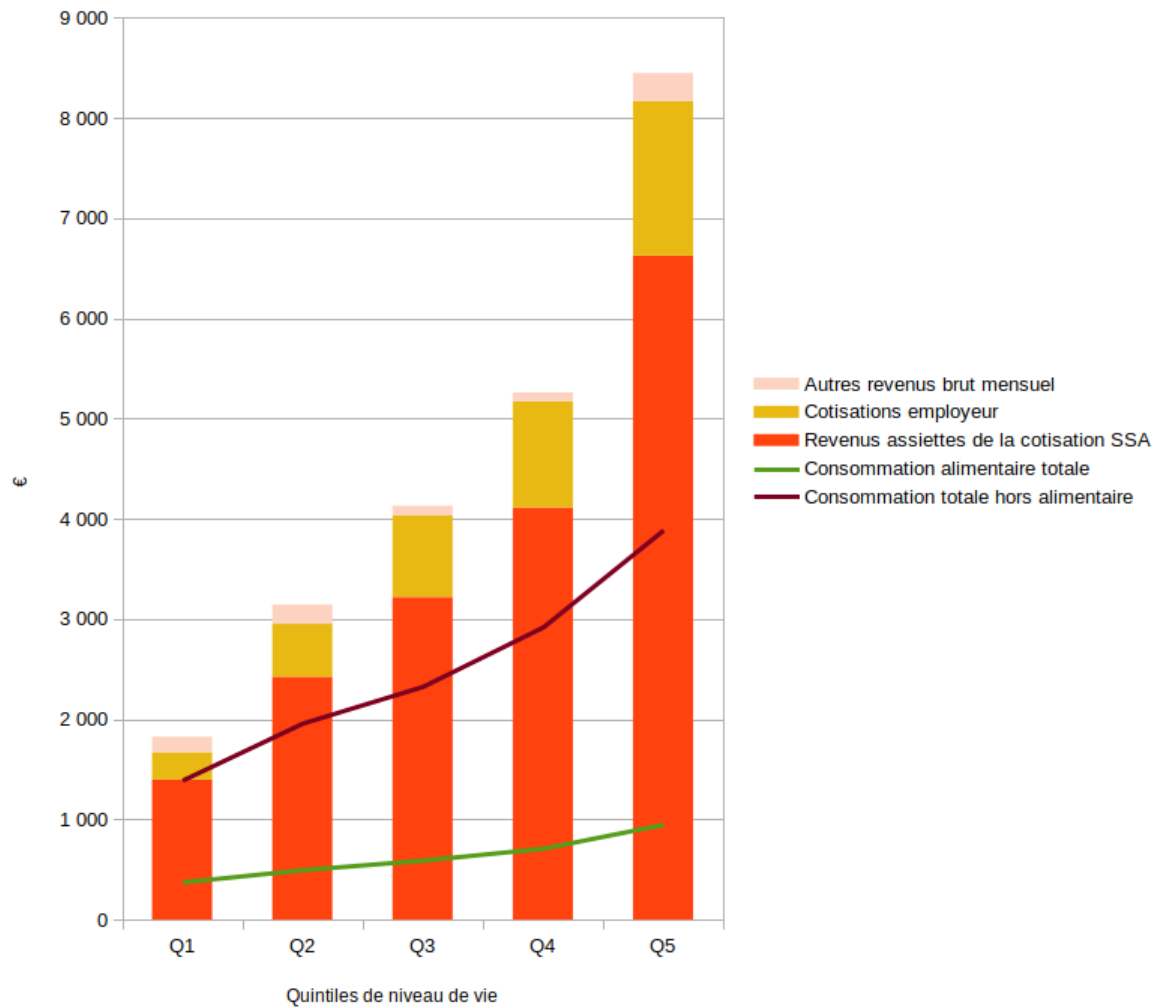
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble Ménages ordinaires
Revenus assiettes de la cotisation SSA	1 397	2 424	3 219	4 114	6 627	3 556
Cotisations employeur	273	528	813	1 059	1 544	844
Autres revenus brut mensuel	157	193	99	88	277	217
Consommation alimentaire totale	378	501	596	715	953	629
Consommation totale hors alimentaire	1 394	1 963	2 330	2 924	3 891	2 500

soit par individu :

<i>Revenus assiettes de la cotisation SSA</i>	621	1078	1431	1829	2946	1581
<i>Cotisations employeur</i>	121	235	362	471	687	375
<i>Autres revenus brut mensuel</i>	70	86	44	39	123	97
<i>Consommation alimentaire totale</i>	168	223	265	318	424	280
<i>Consommation totale hors alimentaire</i>	620	873	1036	1300	1730	1112

Revenus et consommations

moyennes mensuelles par ménages en 2011 - INSEE



Hypothèse 1 sans part patronale

- Pour les salarié.es la SSA est prélevé sur le salaire brut, le salaire net est donc diminué de l'intégralité de la cotisation SSA.
- Les 2 premiers quintiles sont « bénéficiaires », le budget alimentaires net du 3ème quintile n'est pas impacté, les deux derniers quintiles sont « contributeurs ». Cette hypothèse est redistributive autour du quintile 3.

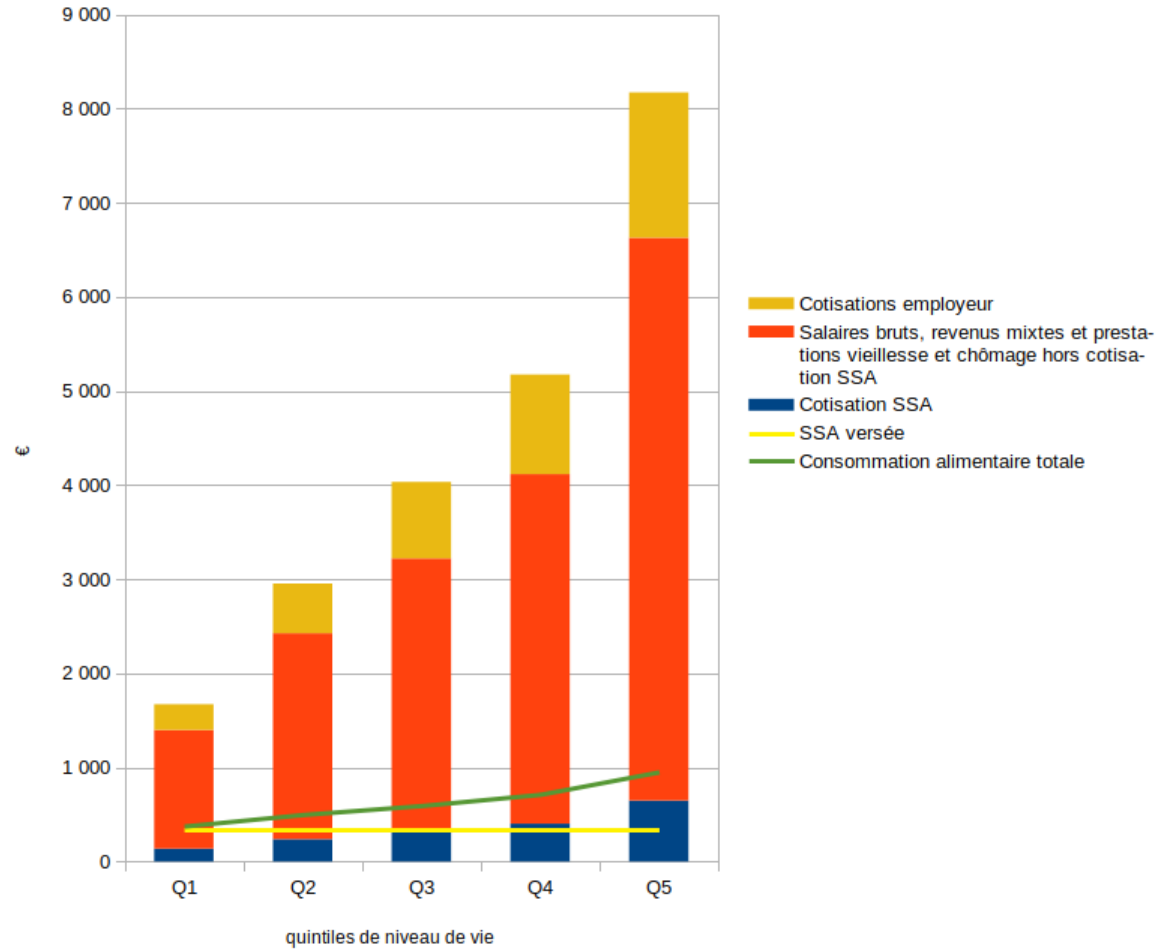
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble Ménages ordinaires
Cotisation SSA	137	237	315	402	647	347
Salaires bruts, revenus mixtes et prestations vieillesse et chômage hors cotisation SSA	1 261	2 187	2 905	3 712	5 979	3 209
Cotisations employeur	273	528	813	1 059	1 544	844
SSA versée	337	337	337	337	337	337
Consommation alimentaire totale	378	501	596	715	953	629
Différentiel de « pouvoir d'achat » avec la SSA	201	100	23	-65	-310	-10

Différentiel de « pouvoir d'achat » avec la SSA, par individu

89,30 44,68 10,15 -28,74 -137,88 -4,50

Revenus du travail, consommations alimentaires et SSA
- hypothèse sans part patronale -

moyennes mensuelles des ménages en 2011 (INSEE)
taux de cotisation SSA de 10%



Hypothèse 2 avec une part patronale de 5 % (pour les salaires)

- Pour les salarié.es la SSA est prélevé pour moitié sur le salaire brut, le salaire net est donc diminué de la moitié de la cotisation SSA.
- Pas de changement pour les autres statuts.
- Les 4 premiers quintiles sont « bénéficiaires », seul le dernier quintile est

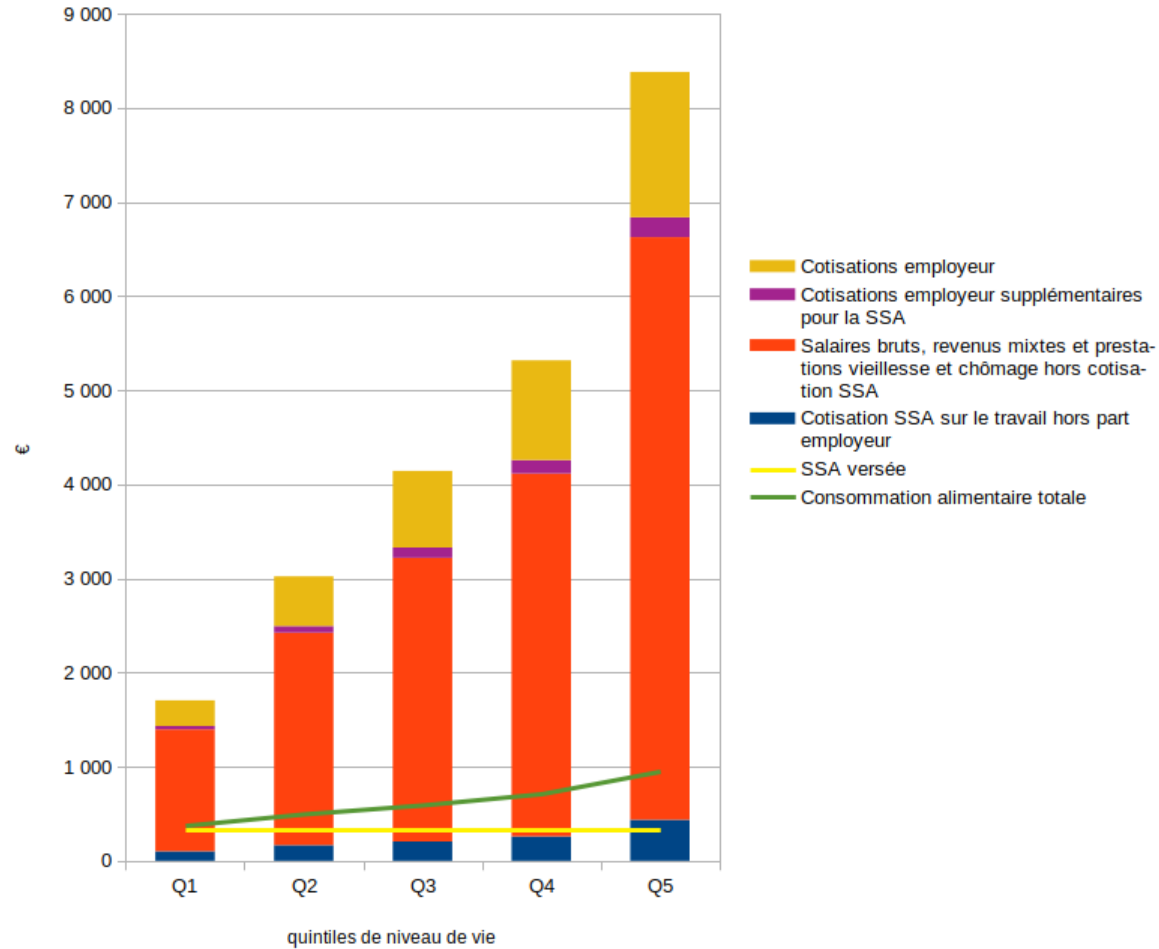
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble Ménages ordinaires
Cotisation SSA sur le travail hors part employeur	101	167	205	258	437	234
Salaires bruts, revenus mixtes et prestations vieillesse et chômage hors cotisation SSA	1 296	2 257	3 014	3 856	6 190	3 323
Cotisations employeur supplémentaires pour la SSA	35	70	109	143	211	114
Cotisations employeur	273	528	813	1 059	1 544	844
SSA versée	337	337	337	337	337	337
Consommation alimentaire totale	378	501	596	715	953	629
Différentiel de « pouvoir d'achat » avec la SSA	236	170	132	79	-99	104

Différentiel de « pouvoir d'achat » avec la SSA, par individu

105 76 59 35 -44 46

Revenus du travail, consommations alimentaires et SSA - hypothèse avec une part patronale partielle -

moyennes mensuelles par ménage en 2011 (INSEE)
taux de cotisation SSA 10% dont part patronale pour les salaires de 5%



Hypothèse 2 avec une part patronale de 10 % (pour les salaires)

- Pour les salarié.es la SSA est une augmentation pure de salaire socialisé, le salaire net ne varie donc pas.
- Pas de changement pour les autres statuts.
- Tous les quintiles sont « bénéficiaires ».

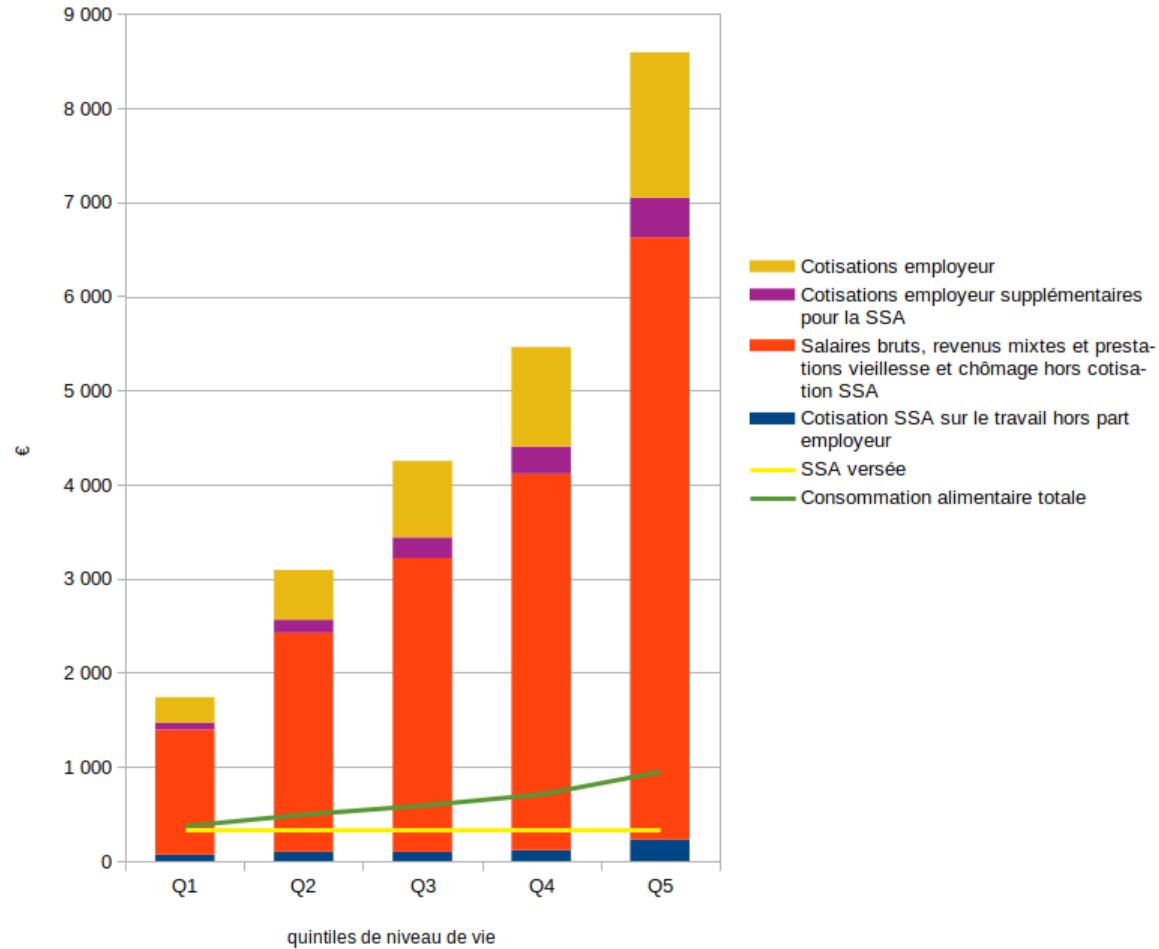
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble Ménages ordinaires
Cotisation SSA sur le travail hors part employeur	66	97	96	115	226	120
Salaires bruts, revenus mixtes et prestations vieillesse et chômage hors cotisation SSA	1 331	2 327	3 123	3 999	6 400	3 436
Cotisations employeur supplémentaires pour la SSA	70	140	218	287	421	227
Cotisations employeur	273	528	813	1 059	1 544	844
SSA versée	337	337	337	337	337	337
Consommation alimentaire totale	378	501	596	715	953	629
Différentiel de « pouvoir d'achat » avec la SSA	271	240	241	222	111	217

Différentiel de « pouvoir d'achat » avec la SSA, par individu

121 107 107 99 49 97

Revenus du travail, consommations alimentaires et SSA
- hypothèse avec part patronale intégrale -

moyennes mensuelles par ménage en 2011 (INSEE)
cotisation SSA de 10% dont part patronale pour les salaires de 10%



Étude de cas

« Ménage » étudié	RSaste seul	Couple de Salariés au SMIC avec 2 enfants	Couple avec revenus médian et un enfant
Nombre d'individus dans le ménage	1	4	3
Budget <u>SSA</u> reçu par mois par le ménage	150 €	600 €	450 €
Salaires du ménage	0 €	2 730 €	2 040 €
Revenus mixte du ménage	0 €	0 €	2 040 €
Pensions de retraite du ménage	0 €	0 €	0 €
Pensions de chômage du ménage	0 €	0 €	0 €
Assiette de cotisation <u>SSA</u> hors salaires	0 €	0 €	2 040 €
Assiette de cotisation <u>SSA</u> totale	0 €	2 730 €	4 080 €
Cotisation* <u>SSA</u> HPZ1 : pas de cotisation employeur	0 €	273 €	408 €
Cotisation* <u>SSA</u> HPZ2 : cotisation employeur de moitié	0 €	137 €	306 €
Cotisation* <u>SSA</u> HPZ3 : cotisation employeur intégrale	0 €	0 €	204 €
Différentiel de « pouvoir d'achat » HPZ1 par ménage	150 €	327 €	42 €
Différentiel de « pouvoir d'achat » HPZ2 par ménage	150 €	464 €	144 €
Différentiel de « pouvoir d'achat » HPZ3 par ménage	150 €	600 €	246 €
Différentiel de « pouvoir d'achat » HPZ1 par individu	150 €	82 €	14 €
Différentiel de « pouvoir d'achat » HPZ2 par individu	150 €	116 €	48 €
Différentiel de « pouvoir d'achat » HPZ3 par individu	150 €	150 €	82 €

* hors cotisation employeur

Questions ouvertes par le calcul

- Variation des taux de cotisation selon statut et la possibilité de bénéficier d'une part employeur ou pas ?
- Différence entre base cotisante et bénéficiaire (les RSAstes, les enfants, les étudiants, les rentiers, etc. ne cotisent pas).
- Autres ?